

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Séance du 11 FEVRIER 2015
N° d'ordre de la délibération : 3
N° de feuillet : 1**

Date de la convocation : 30 janvier 2015
Nombre de membres : 18
En exercice : 18
Présents : 11
Nombre de délégués : 0
ayant donné pouvoir

**REU
2015**

Le 11 février 2015 à 14 heures 30,
le Bureau du Syndicat légalement convoqué,
s'est réuni au siège du Syndicat,
9, rue des 3 banquets à Toulouse,
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD.

Objet : Préparation de la prochaine réunion du comité du SDEHG

Étaient présents : Messieurs BEZIAT, BOUBE, CLEMENCON, DEBEAURAIN, DESOR, FERRES, IZARD, MORANDIN, PARERA, RIVAL et STRAMARE.

Étaient absents ou excusés : Mesdames GIBERT et PEREZ, Messieurs AUMONIER, COMET, MENGAUD, RASPEAU et SARRALIE.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur BEZIAT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

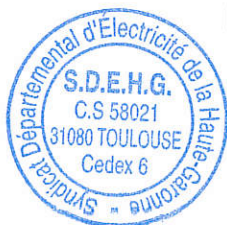
Vu la délibération du comité syndical du 3 juillet 2014 attribuant au bureau la délégation de « décider de fixer le lieu de réunion du comité syndical dans l'une des communes membres » ;

Considérant qu'il est nécessaire de trouver une salle pouvant accueillir le nombre de participants attendus, soit environ 500 personnes,

Considérant que la commune d'EAUNES est volontaire pour organiser la prochaine réunion du comité syndical dans la salle Hermès,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le bureau décide que le prochain comité du SDEHG se tiendra dans la salle Hermès à EAUNES et charge Monsieur le Président de son organisation notamment la conclusion de toute convention afférente.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le

26 FEV. 2015